



## DÉCISION DU MAIRE

**Convention de mise à disposition  
de la salle Denise Eparvier et de matériel  
à l'association Pilatois Solidaires**

**N°2026-016**

### **Le Maire de Pélussin (Loire) :**

- Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations du conseil municipal accordées au Maire par délibération du 15 juillet 2020,
- Considérant l'avis favorable des membres du CCAS, en date du 14 janvier 2026, de soutenir l'association Pilatois Solidaires pour l'organisation d'un bal folk d'ouverture prévu chaque année dans le cadre de l'organisation du Festival de cinéma solidaire du Pilat,

### **décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** – de mettre gratuitement à la disposition de l'association Pilatois Solidaires, sous réserve qu'ils soient disponibles, la salle Denise Eparvier et du matériel d'animation, pour l'organisation du bal folk prévu chaque année en ouverture du Festival de cinéma solidaire du Pilat.

**Article 3** – de signer la convention qui fixe les modalités de ces mises à disposition.

**Article 4** – conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Pélussin, le 26 février 2026,  
LE MAIRE, Michel DÉVRIEUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20260226-2026-016-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026